

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à 20h30
Le Conseil Municipal de la commune de PERCEY
Dûment convoqué, s'est réuni en session *ordinaire* à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur BOUCHERON Daniel, Maire,

PRESENTS : Mmes ROUGET Edith, MAZERON Régine, et FOURNIER Véronique, MM. BOUCHERON Daniel, PIROELLE Claude, JAMBON Maurice, BON Dominique, MOREAU Sébastien, VALLET Laurent, SAVOURÉ Jean-Claude et BONNETAT Daniel.

Secrétaire de séance : M. JAMBON Maurice, désigné durant la séance

Quorum : atteint tout au long de la réunion du Conseil.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent
- Choix des entreprises pour le terrain multisports (delib)
- Aménagement parking salle des fêtes - travaux préparatoires (delib)
- Informations diverses
 - Avis implantation nouvelle société dans la ZA
 - Subvention cheminement piétons : La Sogne & Les Milleries
 - Analyse des risques par le SDIS
 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Auxerrois
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le procès-verbal précédent est lu et approuvé par le conseil municipal.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire présente différents devis d'entreprises qui ont répondu à la demande de la mairie pour le projet de construction d'un terrain multisports.

Vu la LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, article 142

Considérant que la loi autorise jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs à conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes.

Ces dispositions sont applicables aux lots qui portent sur des travaux et dont le montant est inférieur à 100 000 € hors taxes, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Considérant que le projet a été présenté au conseil municipal le 29 octobre 2021, que le projet a été budgété sur l'année 2022.

Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée avec 3 entreprises pour la plateforme, et 5 entreprises pour le terrain multisports.

Considérant que les demandes de subventions DETR et ANS ont été accordées pour un montant global de 60 174 €, soit 80% du montant total estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

CHOISIT l'entreprise MANSANTI TP pour les travaux de terrassement de la plateforme pour un montant de 25 316,60 € HT soit 30 475,92 € TTC :

CHOISIT l'entreprise CASAL SPORT pour les travaux concernant la structure pour un montant de 46 496,10 € HT soit 55 795,32 € TTC :

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces travaux.

Délibération 26/2022 : Choix des entreprises pour le terrain multisports— *Nomenclature 1.4*

AMENAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE DES FETES – TRAVAUX PREPARATOIRES

Suite à notre demande de travaux de voirie pour l'année 2022, la Communauté de Communes Serein et Armance prend à sa charge 85% du revêtement en enrobé du parking de la salle, restera à la charge de la commune, 15% de ce revêtement et les travaux de préparation.

L'entreprise retenue par la CCSA est l'entreprise MANSANTI TP. Les travaux de préparations devront se faire par la même entreprise pour éviter les malfaçons éventuelles et simplifier l'ensemble de la logistique, délai d'intervention, etc...

Le montant du devis présenté par l'entreprise MANSANTI TP pour les travaux de préparation est de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le choix de l'entreprise MANSANTI TP les travaux préparatoires du parking de la salle des fêtes pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces travaux.

Délibération 27/2022 : *Aménagement du parking de la salle des fêtes - Nomenclature 1.4*

INFORMATIONS DIVERSES

Avis implantation d'une nouvelle société dans la ZA des Poiriers Rouges : Monsieur le maire demande l'avis de l'ensemble des conseillers municipaux qui à l'unanimité sont favorables à l'implantation de cette nouvelle entité sur le territoire de la commune de Percey.

SDEY - Recensement des besoins de travaux pour l'année 2023 : aucun projet n'est recensé.

Cheminement piétons à La Sogne & Les Milleries : La commune pourra compter sur la subvention dite « des amendes de police » à hauteur de 30 à 50 % de l'enveloppe des travaux.

Analyse des risques par le SDIS : Monsieur le maire a sollicité l'avis du SDIS suite à la demande d'un propriétaire souhaitant stocker 15 T de foin en plein cœur du village. L'avis du SDIS confirme le grand risque d'incendie d'un tel stockage. Monsieur le maire a informé le propriétaire de son avis défavorable. Cependant, celui-ci reste libre de sa décision.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Auxerrois : la commune doit lister ses projets pour les 5 prochaines années. La liste est ouverte, si de nouveaux projets se présentent, elle pourra être complétée.

QUESTIONS DIVERSES

/

La séance est levée à 23 h.

Ainsi fait et délibéré, en mairie, les jour, mois, an que dessus ont signé les membres présents.

Liste des délibérations prises durant la réunion du Conseil :

- ◆ Délibération 26/2022 : *Choix des entreprises pour le terrain multisports*
- ◆ Délibération 27/2022 : *Aménagement parking salle des fêtes - travaux préparatoires*